Romans-sur-Isère (26) : le réfugié soudanais Abdallah Ahmed Osman condamné à 30 ans de réclusion criminelle pour avoir assassiné Thierry N. et Julien V. en criant « Allah Akbar » (MàJ)

08/11/2025 à 11h27





08/11/25

Abdallah Osman Ahmed est condamné à 30 ans de réclusion criminelle pour deux assassinats terroristes et cinq tentatives, commis à Romans-sur-Isère (Drôme) le 4 avril 2020. La cour d'assises spéciale de Paris a rendu son verdict ce vendredi soir.

Au terme de pratiquement six heures de délibéré, la cour d'assises spéciale de Paris condamne ce vendredi 7 novembre Abdallah Osman Ahmed à 30 ans de réclusion criminelle. Il a été reconnu coupable de deux assassinats terroristes et cinq tentatives, commis à Romans-sur-Isère (Drôme) le 4 avril 2020. Après des deux semaines de débats, la cour reconnait l'altération de son discernement au moment des faits mais pas

son abolition. Elle est *“convaincue de l’entreprise individuelle à caractère terroriste”*. **La période de sûreté est fixée à 20 ans**. La cour a aussi prononcé pour ce Soudanais de 38 ans une interdiction définitive du territoire français.

France Bleu

28/10/25

Originaire d’un village pauvre du Soudan, Abdallah Osman Ahmed avait tout pour réussir en France. Après un parcours d’exil semé d’épreuves, il obtient en 2017 le statut de réfugié politique, décroche une formation en maroquinerie et un emploi stable à Romans-sur-Isère. L’enquête parlera d’une « intégration optimale ». Mais la façade s’effondre après l’attentat : on découvre qu’il a menti à l’Ofpra sur son passé de militant torturé — « J’ai appris cette histoire pour obtenir mon statut de réfugié », reconnaît-il. La veille de l’attaque, il avait posté sur Facebook des messages troublants, mêlant appels au pardon d’Allah et allusions aux « mécréants ».

Pourtant, rien, dans ce profil discret et pieux, ne laissait présager la tragédie. « Je respecte les principes de l’islam, je fais le ramadan et mes prières », explique-t-il, comme pour se défendre d’une radicalité qu’il nie. Reste un homme qui, de son propre aveu, aurait commencé à entendre des voix lors de sa traversée de la Méditerranée, et qui, un matin d’avril, a semé la mort dans une ville confinée, laissant derrière lui un pays en état de stupeur et des familles qui peinent encore à comprendre comment un réfugié modèle a pu devenir un meurtrier mystique.

Le Parisien

27/06/23

Un procès aura finalement lieu pour juger l'auteur de l'attaque au couteau de Romans, le 4 avril 2020. Une troisième expertise psychiatrique conclut qu'Abdallah Ahmed Osman peut être jugé.

[…]

Le troisième expert psychiatre vient de rendre ses conclusions et selon lui, **l'homme est tout à fait accessible à une sanction pénale**. *"Il n'était pas fou, il était simplement altéré et dans son périple mortel, on voit qu'il n'y a pas d'abolition de son discernement à proprement parler*", déclare Guillaume Fort, l'avocat des victimes.

[…]

France Bleu

14/12/22

INFO LE PARISIEN. Une nouvelle expertise psychiatrique, rendue le 7 novembre, conclut à l'irresponsabilité pénale d'Abdallah Ahmed Osman, soupçonné d'avoir assassiné deux personnes et blessé cinq autres à Romans-sur-Isère (Drôme) le 4 avril 2020. L'attaque avait été considérée comme un acte de terrorisme.

La tuerie de Romans-sur-Isère était-elle finalement un acte de pure folie et non un attentat djihadiste ? L'enquête sur cette sanglante attaque au couteau qui a fait deux morts et cinq blessés dans la commune drômoise, lors du premier confinement, vient en tout cas de connaître un rebondissement qui risque de heurter les victimes et relancer la controverse sur l'irresponsabilité pénale.

Selon nos informations, une nouvelle expertise psychiatrique vient de conclure à l'abolition du discernement du tueur, un réfugié soudanais de 35 ans. Aux yeux des deux psychiatres experts auprès de la cour d'appel de Paris qui l'ont examiné, le suspect était atteint au moment des faits « d'un état psychotique aigu ayant aboli son discernement et le contrôle de ses actes ». Rendue aux juges antiterroristes le 7 novembre dernier, l'expertise conclut sans ambiguïté : « Le sujet n'est pas accessible à une sanction pénale. »



Abdallah Ahmed Osman

Il s'est décrit comme « un combattant en terre de mécréance »

(…) Deux hommes ne se relèveront pas : Thierry Nivon, 55 ans, qui faisait ses courses dans une boucherie, et Julien Vinson, 44 ans, tué sous les yeux de son fils alors qu'il sortait ouvrir un volet de sa maison. Au moment de son interpellation, Abdallah Ahmed-Osman se met à genoux et récite en langue arabe

: « Que le monde entier entende que l'islam est immanquablement témoin. J'atteste qu'il n'y a d'autres divinités à part Allah et Mohamed est son messager. »

(…) Le Parisien

04/04/20

Le samedi 4 avril 2020, **Abdallah Ahmed-Osman,** un réfugié soudanais de 33 ans, avait tué à l'arme blanche **Thierry Nivon**, un client d'une boucherie âgé de 55 ans, et **Julien Vinson**, 44 ans, le gérant d'un café-théâtre. Cinq personnes avaient également été blessées dans cette attaque qui s'était déroulée en plein centre-ville durant le premier confinement. Le Parquet national antiterroriste s'était immédiatement saisi de l'affaire.

Les experts qui l'ont examiné ont estimé que M. Ahmed-Osman était animé à la fois par des pulsions « *délirantes* » et « *terroristes* ». Même si son jugement était alors altéré au moment des faits, il devrait donc pouvoir être jugé, concluaient-ils.

(…) Le Monde

A relire :

Romans-sur-Isère (26) : le réfugié terroriste soudanais se plaignait de vivre dans un "pays de mécréants" (MàJ)

Romans-sur-Isère : "Il lui demande s'il est maghrébin. L'homme répond qu'il est français, Abdallah Ahmed-Osman se

retourne et le poignarde dans le dos”

Attentat de Romans-sur-Isère : le maire dénonce le rôle des associations pro-migrants